

# **Convention**

**Entre**

**La Fédération Française de Bowling  
Sport de Quilles**



**Et**

**La Fédération Française du SPORT  
ADAPTE**



## **Entre d'une part : LA FEDERATION FRANCAISE DE BOWLING ET SPORT DE QUILLES**

Ayant son siège à Val Grigny 1, 6 avenue des Tuileries BP73 91351 GRIGNY cedex

Représentée par Monsieur Daniel GRANDIN, Président de la Fédération Française de Bowling Sport de Quilles, a reçu délégation de pouvoir du Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative pour organiser, réglementer et promouvoir la pratique du bowling et du Sport de Quilles.

## **Et d'autre part : LA FEDERATION FRANCAISE DU SPORT ADAPTE (FFSA)**

Ayant son siège social 9 rue Jean Daudin, 75015 PARIS

Représentée par Monsieur Yves FOUCAULT, Président ;

La Fédération Française du Sport Adapté, fédération multisport, a reçu délégation de pouvoir du Ministère chargé des sports, pour permettre à toute personne handicapée mentale ou psychique, quelles que soient ses capacités, de pratiquer la discipline sportive de son choix dans un environnement favorisant son plaisir, sa performance, sa sécurité et l'exercice de sa citoyenneté.

La fédération est reconnue d'Utilité Publique par décret du 26 Avril 1999 - J.O. n° 102 du 2 Mai 1999. Elle est membre du Comité National Olympique et Sportif Français et du Comité paralympique français. Elle est affiliée à l'International Federation of Sports For Persons with an Intellectual Disability (INAS – FID) et au Comité Paralympique Français. A ce titre, elle est amenée à sélectionner des sportifs en vue de leur participation aux manifestations et compétitions sportives internationales programmées par l'un ou l'autre de ces organismes : championnats du monde (INAS), rencontres et jeux paralympiques (IPC).

## **Vu,**

- Le Code du Sport en sa partie législative et réglementaire, les articles L.131-14 et suivants relatifs aux fédérations délégataires ;
- Les statuts et le règlement intérieur de la Fédération Française de Bowling Sport de Quilles
- Les statuts et le règlement intérieur de la Fédération Française sport adapté

## **Préambule**

La Fédération Française de Bowling Sport de Quilles (FFBSQ) a reçu délégation de pouvoir du Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative pour organiser, réglementer et promouvoir la pratique du bowling et du Sport de Quilles. La Fédération Française sport adapté a reçu délégation de pouvoir du Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative pour organiser, réglementer et promouvoir la pratique du sport pour les personnes handicapées mentales ou atteintes de troubles psychiques.

Un des objectifs de la Fédération Française du Sport Adapté est de permettre à ceux de ses licenciés qui peuvent en acquérir la capacité, d'accéder à la pratique de leur sport favori en milieu sportif ordinaire et de rejoindre si possible les rangs de la fédération délégataire de ce sport.

La prise en compte des obligations, prérogatives et objectifs respectifs conduit les deux fédérations à s'engager dans une démarche de concertation et de coopération dont la présente convention vise à définir les conditions et les modalités.

Compte tenu du fait que les deux fédérations autonomes ont une ambition commune en ce qui concerne le développement du bowling et des sports de quilles, notamment par :

- L'organisation de rencontres, de stages et de démonstrations,
- L'organisation technique et le perfectionnement des sportifs,
- La formation des diplômes fédéraux,
- La formation du corps arbitral.

**Il a été convenu entre les parties d'arrêter, dans le cadre de la présente convention, les dispositions suivantes :**

### **Article 1 - Réglementation sportive**

En vertu de sa délégation de pouvoir, la FFSA établit une réglementation spécifique de la pratique du Bowling et du Sport de Quilles. Cette réglementation s'inspire de celle arrêtée par la Fédération Française de Bowling et de Sport de Quilles. Elle la modifie en la simplifiant pour la rendre compatible avec les capacités de compréhension et de performance de ses licenciés. Un exemplaire de cette réglementation est adressé à la Fédération Française de Bowling et de Sport de Quilles.

### **Article 2 – Entraînement**

Afin de permettre aux sportifs de la FFSA d'accéder au niveau optimal à la pratique du Bowling et de Sport de Quilles en fonction de leurs capacités physiques et intellectuelles, la Fédération Française de Bowling et de Sport de Quilles pourra apporter son concours à leurs entraînements, dans la mesure de ses possibilités. Et inversement des cadres de la FFSA pourront également apporter son concours à leurs entraînements, dans la mesure de ses possibilités. Ce concours pourra revêtir des formes variées et notamment la mise à disposition ponctuelle de conseillers techniques, d'animateurs et d'entraîneurs, l'accueil de sportifs de la FFSA et FFBSQ dans les programmes d'entraînement organisés par les clubs affiliés à la Fédération Française de Bowling, Sport de Quilles. (FFBSQ). (Selon les conditions détaillées dans l'article 3)

### **Article 3 - Licences**

Les sportifs licenciés à la FFSA capables et désireux de s'engager dans des compétitions organisées dans le cadre de la FFBSQ devront prendre une licence spécifique à tarif réduit auprès de celle-ci. Ils pourront conserver une double licence aussi longtemps qu'ils le souhaiteront dans le cadre de la convention.

Sur présentation de leur licence Sport Adapté, les sportifs licenciés FFSA pourront bénéficier du tarif négocié par ligne pour les licenciés compétition FFBSQ.

Toutefois le club de la FFBSQ qui accueille pourra exiger des sportifs licenciés FFSA et FFBSQ, le versement annuel d'une cotisation d'adhésion.

De même les sportifs en situation de handicap mental ou psychique, non adhérents à la FFSA pratiquant régulièrement le Bowling ou le Sport de Quilles en club ordinaire devront être titulaires d'une licence FFSA pour disputer les rencontres du calendrier fédéral FFSA.

La FFBSQ aura pour rôle d'inciter ces sportifs atteints d'un handicap mental à participer aux compétitions organisées par la FFSA.

#### **Article 4 - Formation des cadres**

Pour soutenir la FFSA dans son effort de valorisation technique de son encadrement sportif, la FFBSQ pourra apporter son concours.

Dans cette optique, les deux fédérations s'engagent à mener conjointement des actions de formation prévoyant :

➤ L'intégration, dans le cursus de formation du Diplôme Fédéral d'Animateur en Sport Adapté, option « technicien en association sportive » de la FFSA, d'un diplôme fédéral conçu et reconnu par la FFBSQ, dont le niveau sera précisé en annexe. L'objectif est de parvenir à une double certification. Les diplômes ainsi délivrés porteront la signature du Président de la FFBSQ et du Président de la FFSA. Pour ces modules de formation, l'encadrement sera assuré par des techniciens qualifiés des Directions Techniques Nationales des deux fédérations.

➤ La participation dans les cursus de formation de la FFBSQ, de formateurs qualifiés, labellisés par la Direction Technique Nationale de la FFSA, permettant aux stagiaires d'acquérir les compétences nécessaires à l'intervention auprès de personnes handicapées mentales ou atteintes de troubles psychiques.

L'ensemble des actions entrant dans le cadre de cette convention sera contractualisé annuellement par un avenant précisant les types de formation, les lieux d'organisation, l'identification des formateurs des deux fédérations, les modalités de validation.

D'autre part, la FFSA pourra faire appel aux compétences de la FFBSQ pour développer des formations de juge et d'arbitre pour assurer la bonne organisation de ses manifestations sportives.

#### **Article 5 - Manifestations sportives**

La FFBSQ s'efforcera d'apporter son soutien à la FFSA pour l'organisation de compétitions de Bowling et de Sport de Quilles qu'elle inscrira dans son calendrier annuel de manifestations. Ce soutien pourra concerner notamment l'organisation technique des épreuves, le prêt éventuel de matériel, l'arbitrage, le listing, etc .....

Ce soutien se manifestera également par la possibilité offerte à la F.F.S.A., dans le cadre de l'organisation de stages nationaux et championnats de France, de bénéficier du tarif négocié par ligne pour les compétitions FFBSQ.

Ce soutien pourra être accordé tant au niveau des compétitions nationales, qu'au niveau des compétitions locales, départementales, régionales et internationales. La FFBSQ s'engage en conséquence à intervenir à cet effet auprès de ses clubs, comités et ligues, susceptibles d'apporter leur soutien.

Après accord entre la FFSA et la FFBSQ, un programme de compétitions nationales de Bowling et Sport de Quilles Sport Adapté pourra être mis en place. De même des programmes de compétitions pourront être inscrits par les instances déconcentrées de la FFBSQ ou de la FFSA, au niveau départemental ou régional. A tous les niveaux, ces manifestations sportives seront organisées conjointement par les instances de la FFSA et celles de la FFBSQ.

Le calendrier des manifestations nationales de Bowling et de Sport de Quilles Sport Adapté fera l'objet d'un avenant à la présente convention.

Pour chacune de ces manifestations, un partenariat (technique, humain, matériel, financier,...) sera établi, sous forme de convention, pour la réalisation dans les meilleures conditions possibles de la manifestation sportive.

## **Article 6 - Compétitions Internationales**

La FFSA est affiliée à la fédération internationale de sport pour les handicapés mentaux INAS FID. A ce titre, elle peut être amenée à sélectionner des sportifs en vue de leur participation à des compétitions sportives internationales programmées par l'un ou l'autre des pays membres de l'INAS FID.

La FFBSQ apportera, dans la mesure de ses possibilités, son concours à la FFSA pour la préparation technique, physique et sportive des athlètes sélectionnés en Bowling et Sport de Quilles. Elle parrainera officiellement l'équipe de France Sport Adapté de Bowling et Sport de Quilles.

Au cas où à la demande de la fédération internationale INAS FID, la FFSA serait amenée à organiser en France une manifestation sportive internationale en Bowling et Sport de Quilles, la FFBSQ s'engage, à soutenir la FFSA dans l'organisation de cette manifestation, tant du point de vue matériel que technique.

## **Article 7 - Commission Sportive**

La FFSA constituera en son sein, dès que possible et en fonction de l'évolution de la pratique au sein de la FFSA, d'une commission sportive de « Bowling et Sport de Quilles » chargée de promouvoir, d'organiser, de diriger la pratique de ce sport à la FFSA. La commission sportive aura notamment pour mission d'établir une réglementation spécifique, d'établir le calendrier fédéral, de susciter et contrôler l'organisation des manifestations sportives, de réfléchir sur les contenus techniques de l'activité à proposer aux sportifs... Un référent sportif « Bowling, Sport de Quilles », chargé de l'animation de cette commission, sera nommé par la FFSA. La FFBSQ disposera d'une place au sein de cette commission sportive.

## **Article 8 - Obligations réciproques**

La FFSA informera et sollicitera la FFBSQ chaque fois qu'elle prendra l'initiative d'une manifestation sportive en Bowling et Sport de Quilles. La FFBSQ renverra sur la FFSA tout projet de manifestation sportive pour les personnes relevant de la compétence de la FFSA, non validé par les instances de la FFBSQ.

La FFSA donnera à ses associations sportives, comités départementaux et régionaux, toutes directives utiles afin que les ligues et comités de la FFBSQ soient impliqués dans l'organisation de manifestations sportives locales, départementales, régionales Sport Adapté et vice versa, conformément à l'article 5.

## **Article 9 - Commission mixte**

La mise en œuvre des dispositions contenues dans la présente convention nécessite la constitution d'une commission mixte composée à parité de représentants de la FFBSQ et de la FFSA à raison de 3 représentants au moins pour chaque fédération.

- Le Président ou son représentant
- Le Directeur Technique National ou son représentant
- Un technicien désigné par la D.T.N

La commission mixte sera chargée d'examiner les problèmes posés par tel ou tel aspect de la convention, de proposer des solutions appropriées, de proposer les modifications qui sembleraient nécessaires, en

général d'agir pour la promotion du Bowling et de Sport de Quilles Sport Adapté et pour l'intégration des sportifs de la FFSA au sein de la pratique du Bowling et de Sport de Quilles dans la FFBSQ.

La commission mixte se réunira à l'initiative conjointe des deux Fédérations aussi souvent que nécessaire, et au moins une fois par an.

En fonction des questions à traiter, elle sollicitera le concours d'experts : médecins, conseillers techniques,... et étudiera notamment le calendrier sportif des compétitions majeures. Les instances décentralisées des deux Fédérations peuvent, si elles le souhaitent et dans la mesure des possibilités, constituer sur leur ressort géographique de compétence, des commissions mixtes territoriales constituées sur le modèle de la commission mixte nationale.

Chaque année, c'est la commission mixte qui définira le plan d'action pour l'année en cours par un avenant qui sera joint à la présente convention.

### **Article 10 – Décentralisation**

La FFBSQ et la FFSA diffuseront auprès de leurs clubs, associations sportives affiliées ainsi que les instances décentralisées (départements et régions) la présente convention.

### **Article 11 – Promotion**

Des négociations de gré à gré pourront être établies entre les deux fédérations pour l'organisation de manifestations de soutien ou de promotion

### **Article 12 – Durée**

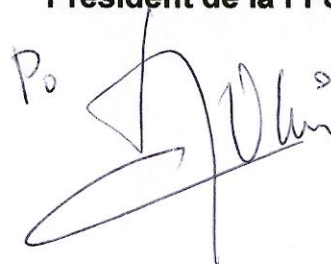
La présente convention est conclue pour une durée indéterminée. Elle peut être dénoncée à tout moment par l'une des parties contractantes, avec préavis de 6 mois signifié à l'autre partie par lettre recommandée avec accusé de réception.

Fait à Paris le 14 janvier 2012

**Daniel GRANDIN**  
Président de la FFBSQ

A stylized, handwritten signature in blue ink, consisting of a large loop on the left and a series of smaller loops and strokes on the right.

**Yves FOUCAULT**  
Président de la FFSA

A handwritten signature in blue ink, starting with a large 'P' and followed by several loops and a long horizontal stroke at the bottom.